

Chronologie

Solveig Vanovermeir*

Année 2008

Janvier

- 1^{er}** Entrée en vigueur des nouvelles franchises médicales applicables aux prestations, actes et médicaments délivrés à compter du 1^{er} janvier 2008. Un double plafonnement (annuel de 50 euros et journalier de respectivement 2 euros et 4 euros pour les actes effectués par auxiliaires médicaux et pour les transports sanitaires) des franchises est prévu.
- En application du décret du 16 novembre 2006, il est désormais interdit de fumer dans les débits permanents de boissons à consommer sur place, casinos, cercles de jeu, débits de tabac, discothèques, hôtels et restaurants.
- 3** La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs accorde aux magasins d'ameublement le droit de déroger de plein droit au repos dominical. Elle prévoit également que les distributeurs pourront retrancher du prix d'achat la totalité des sommes versées par les fournisseurs au titre de la coopération commerciale (les « marges arrière »). Dans le secteur des communications électroniques, les préavis de résiliation des contrats ainsi que les délais de remboursement des cautions et autres sommes avancées par un abonné ne pourront pas dépasser 10 jours, et la surtaxe des services d'assistance téléphoniques sera supprimée. En matière de services bancaires, les banques devront présenter à leurs clients un relevé annuel récapitulatif des frais bancaires. Obligation leur est faite également de fournir au moment de la demande de prêt à taux variable une simulation de variations de taux.
- 8** Conformément à l'avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), le gouvernement donne un avis défavorable à l'emploi du pesticide Poncho-Maïs, jugé dangereux pour les abeilles. Le pesticide Cruiser est autorisé sous certaines conditions de précaution. Ces deux préparations restent autorisées au niveau de la communauté européenne et y sont d'ailleurs déjà utilisées, par exemple en Allemagne.
- 15** Deux décrets réforment le régime spécial de retraite de la SNCF et celui de la RATP en alignant sur le régime des fonctionnaires le calcul de la pension de retraite. Ces textes fixent des principes d'harmonisation quant à la durée d'assurance, ainsi que des mécanismes de surcote et de décote. Ils prévoient l'indexation des pensions sur les prix dès le 1^{er} janvier 2009.
- 16** Par décret, le montant du revenu minimum d'insertion (RMI), applicable depuis le 1^{er} janvier 2008, est fixé à 447,91 euros par mois pour une personne seule.
- 22** Publication du décret alignant le régime de retraite des industries électriques et gazières sur celui de la Fonction publique par harmonisation, à compter du 1^{er} juillet 2008, des modalités de calcul des pensions et ouverture de la possibilité de rachat des périodes d'études supérieures, dans la limite de 12 trimestres.

* Solveig Vanovermeir (Insee).

- 23** Le rapport de la « Commission Attali » – « Pour la libération de la croissance française » – est remis au Président de la République. Il se décline en 8 « ambitions », 20 « décisions fondamentales » et 316 « décisions », portant notamment sur la réduction du coût du travail, l'ouverture des professions réglementées (pharmaciens, notaires, taxis, coiffeurs), la diminution de la dépense publique, la fiscalisation d'une partie du financement de la Sécurité sociale. D'autres propositions appellent une relance de l'immigration et la disparition progressive des départements, l'abrogation des lois Galland, Royer et Raffarin sur les prix.
- 28** Un décret fixe les modalités d'évaluation des biens et des éléments du train de vie pour le bénéficiaire de certaines prestations sociales sous conditions de ressources (revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé, couverture maladie universelle complémentaire et prestation d'accueil du jeune enfant).
- 31** Un décret fixe le montant de la gratification des stagiaires à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 398,13 euros, en l'absence d'accord de branche étendu. Cette disposition concerne les stages en entreprise de plus de trois mois.

Février

- 1^{er}** Le taux de rémunération du livret A passe de 3 % à 3,5 %.
- Présentation du « plan Alzheimer » 2008-2012. Doté d'un budget de 1,6 milliard d'euros, il comporte 10 mesures visant à améliorer le diagnostic, à mieux soigner et accompagner les malades, et à soutenir la recherche, dont la labellisation de Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA).
- 4** Loi constitutionnelle modifiant le titre XV de la Constitution, nécessaire en vue de la ratification du traité européen de Lisbonne.
- 8** Loi pour le pouvoir d'achat. Elle prévoit entre autres :
- la possibilité de déblocage anticipé de la participation, dans la limite de 10 000 euros jusqu'au 30 juin 2008 ;
 - des mesures en faveur des locataires : nouvelles modalités d'indexation des loyers, plafonnement du dépôt de garantie à un mois de loyer ;
 - la possibilité pour les entreprises de moins de 50 salariés de verser une prime exceptionnelle de 1 000 euros exonérée de cotisations sociales ;
 - la possibilité de convertir en argent certaines journées de repos (notamment des JRTT), acquises avant le 31 décembre 2009, avec un régime fiscal et social de faveur.
- Présentation par le Président de la République du « plan Espoir banlieues » : création de 30 sites d'excellence scolaire dans les collèges et lycées, généralisation des écoles de la deuxième chance, multiplication des internats de réussite éducative créés en 2005 par la loi de cohésion sociale. Ce plan comprend également un volet relatif à l'emploi des jeunes. Un contrat d'autonomie ainsi qu'un accompagnement de la création d'entreprise seront mis en place au profit des jeunes des quartiers défavorisés.
- 11** Le Conseil d'État se prononce pour la suspension d'une mesure phare du dispositif de mise en place du service minimum à la RATP : l'obligation pour les agents « d'effectuer une déclaration préalable au plus tard quarante-huit heures avant l'heure de début de la grève » est jugée non conforme à la loi.
- La Haute Autorité de lutte contre les discriminations (Halde) recommande d'étendre aux salariés pacsés l'ensemble des congés pour événements familiaux réservés aux salariés mariés et préconise une modification en ce sens de la loi. Elle estime discriminatoire le refus d'accorder les mêmes congés à ces catégories de salariés.

- 13 Loi relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi. Ce texte organise la fusion entre l'ANPE et l'Unedic, avec pour objectif de créer d'ici à la fin 2008 un organisme unique chargé à la fois d'indemniser les chômeurs et de faciliter la recherche d'emploi.
- 14 Publication par l'Insee du nouvel indice de référence des loyers (IRL) dont les nouvelles modalités de calcul ont été définies par la loi sur le pouvoir d'achat du 8 février 2008. L'IRL est désormais basé uniquement sur l'inflation.
- 15 Parution de deux décrets relatifs à la nouvelle carte judiciaire. Le premier modifie le siège et le ressort des tribunaux d'instance, des juridictions de proximité et des tribunaux de grande instance. Au 1^{er} janvier 2011, 178 tribunaux d'instance et 23 tribunaux de grande instance auront été supprimés alors que, parallèlement, 7 tribunaux d'instance et 7 juridictions de proximité seront créés. Le second prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2009, la suppression de 55 tribunaux de commerce et la création de 6 nouveaux tribunaux.
- 21 Accord partiel entre le ministre du Budget et plusieurs fédérations syndicales (CFDT, CGC, CFTC, UNSA et FHF) concernant le salaire et le pouvoir d'achat pour les trois Fonctions publiques.
- 25 Loi relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental. Le premier objectif de la loi est de permettre de retenir dans des centres fermés les auteurs de crimes pédophiles qui, ayant été condamnés à 15 ans de réclusion ou plus, seront considérés comme encore dangereux à leur sortie de prison avec un risque persistant de récidive.
- 26 Loi facilitant l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de conseiller général. Lors des élections cantonales, chaque candidat doit se présenter avec un suppléant de sexe différent. Jusqu'alors le suppléant n'était appelé à remplacer le titulaire qu'en cas de décès de ce dernier ; dans les autres cas, il était nécessaire d'organiser une élection partielle. Cette loi étend ce remplacement aux cas où le poste devient vacant après la démission du titulaire pour cause de cumul des mandats.
- 27 Un décret revalorise de 0,5 %, au 1^{er} mars 2008, la rémunération minimale de l'ensemble des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation. Ce texte fixe également le supplément familial de traitement et les indemnités de résidence. Un autre décret fixe à 25 % le taux de la majoration salariale des heures supplémentaires des fonctionnaires, ce taux passant à 27 % au-delà de la 14^e heure. Ce texte, qui s'applique aux trois Fonctions publiques, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Mars

- 2 Le Conseil des ministres européens EPSCO (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) et la Commission européenne ont adopté le rapport sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008, qui évalue l'impact des réformes menées dans le cadre de la stratégie dite « de Lisbonne » pour la croissance et l'emploi, adoptée lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 dans le but de parvenir à une croissance forte et durable et d'atteindre le plein emploi avant 2010. Le rapport constate les progrès accomplis en matière d'emploi au sein de l'Union européenne.
- 7 Un décret prévoit un versement exceptionnel de 200 euros au profit des bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes âgées (Aspa), de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et de l'allocation viagère aux rapatriés.
- 9 Premier tour des élections municipales et cantonales.

- 12 Le rapport Nasse-Légeron sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail, est remis au ministre du Travail. À la suite de ce rapport, le ministre demande un renforcement des dispositifs d'alerte et la conduite d'une politique de prévention et de sensibilisation en matière de stress.
- Présentation par le Conseil d'orientation des retraites d'un document de travail dressant le panorama des différentes mesures en faveur de l'emploi des seniors qui doivent entrer en vigueur en 2008, ainsi que celles qui devraient être débattues lors du rendez-vous de 2008 sur les retraites. La mise en place d'un système de bonus-malus pour inciter les entreprises à employer des seniors et la suppression des obstacles au cumul emploi-retraite y sont évoquées.
- 16 Deuxième tour des élections municipales et cantonales.
- 18 Suite aux élections municipales et cantonales, le gouvernement Fillon fait l'objet d'un remaniement. Il se traduit par l'arrivée de six nouveaux secrétaires d'État et par la modification des attributions de certains membres du gouvernement.
- 19 Publication du rapport de la mission pour l'adoption confiée à M. Jean-Marie Colombani. Le rapport présente 32 propositions pour rendre le système français de l'adoption « plus efficace, plus juste et mieux organisé ».
- 20 Publication du rapport du groupe de travail présidé par le président de l'Observatoire national de la délinquance. Il propose de rapprocher les missions et les structures des grandes institutions publiques chargées de penser la « sécurité globale », concept qui intègre la défense nationale, la sécurité publique, la protection des entreprises et la sécurité environnementale.
- 21 Publication d'un rapport remis à la fin de l'année 2007 sur l'état des soins palliatifs. Il note une grande insuffisance de moyens et d'information sur les droits des malades en fin de vie et notamment sur les possibilités offertes par la « loi Léonetti » (arrêt éventuel du traitement curatif et administration de traitements contre la souffrance même s'ils abrègent la durée de vie).

Avril

- 1^{er} Un arrêt de la Cour de justice des communautés européennes assimile à une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle le refus d'octroyer une pension de veuvage accordée dans le cadre d'un régime de prévoyance professionnelle à un partenaire de même sexe.
- 4 Lors de la deuxième réunion du conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP), 166 mesures sont décidées afin de rationaliser les dépenses de l'État, dont le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, la suppression de tous les dispositifs favorisant les départs anticipés des seniors, la limitation des contrats aidés aux personnes les plus éloignées de l'emploi, la limitation des dispositifs d'exonération spécifique de cotisations ou la réduction des allocations chômage en cas de refus de deux offres valables d'emploi. Des aménagements des politiques d'aides aux entreprises et du logement sont également prévus.
- 8 Le ministre de la Défense précise les grandes orientations de la réforme de la carte militaire, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).
- 9 Un décret revalorise le montant du complément de libre choix de mode de garde pour les familles les plus modestes (celles relevant de la tranche inférieure de revenus). Le montant maximal du complément, après CRDS, est porté à : 428,76 euros pour un enfant de moins de 3 ans et 214,39 euros pour un enfant de 3 à 6 ans. L'augmentation sera effective au 1^{er} mai 2008.

Après plusieurs mois de négociations, les partenaires sociaux parviennent à une position commune sur la représentativité, le développement du dialogue social et le financement des syndicats.

- 10** Le rapport Larcher préparatoire à la réforme de l'hôpital est remis au Président de la République. Il liste 16 propositions, parmi lesquelles la création de « communautés hospitalières de territoires » et le développement des possibilités de recrutement contractuel des médecins à l'hôpital. Le texte propose également de filtrer les urgences par un numéro d'appel unique systématisé.
- 16** Rapport de François d'Aubert remis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce rapport propose de faire de l'université un partenaire à part entière en matière de recherche, au même titre que les organismes internationalement reconnus tels que le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) ou l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale).
- Loi relative à la journée de solidarité qui rétablit le lundi de Pentecôte comme jour férié et confirme le principe d'une journée de solidarité assouplie.
- 22** Le secrétaire d'État à la prospective présente un état des lieux de la situation économique, sociale et sociétale de la France en 2008. Cette publication, intitulée « France 2025 : un diagnostic stratégique », marque le lancement d'une série de travaux de prospective destinés à décrire les différents scénarios d'évolution possibles de la France dans les quinze ans à venir.
- 28** Présentation aux partenaires sociaux par le Ministre du travail du plan gouvernemental sur les retraites, lors de la deuxième journée de concertation sur les retraites. Ce plan contient des propositions pour développer l'emploi des seniors, telles que la mise en place de sanctions financières sous forme de cotisation retraite additionnelle, la libéralisation du cumul emploi-retraite ou encore l'augmentation de la surcote à 5 % par année. La durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une pension à taux plein serait par ailleurs portée à 41 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Un décret supprime les majorations des allocations familiales à 11 ans et à 16 ans en métropole et leur substitue une majoration unique de 60,16 euros par mois à partir de 14 ans.

Mai

- 1^{er}** Le Smic horaire brut passe à 8,63 euros et le minimum garanti à 3,28 euros. Cette revalorisation, qui intervient avant celle du 1^{er} juillet, est due à la hausse de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, pour les ménages urbains, supérieure à 2 %. Suite à cette augmentation du Smic, le traitement brut minimum des fonctionnaires est porté à l'indice majoré 288 (au lieu de 283), soit 1 312,40 euros mensuels.
- 7** Le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité confirme l'ouverture d'une concertation tripartite avec les partenaires sociaux sur l'emploi des seniors.
- 15** Le décret 2008-463 indique que, à partir de la rentrée scolaire 2008, il n'y aura plus de cours le samedi matin dans les écoles maternelles et primaires. La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures d'enseignement scolaire à raison de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves rencontrant des difficultés pourront bénéficier en outre de deux heures d'aide personnalisée par semaine.
- 19** Dix ans après sa mise en place, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale publie son 5^{ème} rapport. Les principales conclusions du rapport 2007-2008 sont que :
- la pauvreté est globalement stable mais son intensité s'aggrave ;

- la pauvreté est inégalement répartie sur le territoire ;
- les personnes isolées, en particulier les familles monoparentales et les personnes âgées isolées, sont plus fragiles vis à vis de la pauvreté ;
- les trajectoires de pauvreté sont diverses ;
- de nombreux droits fondamentaux ne sont pas encore réellement accessibles aux personnes pauvres.

22 La Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) publie son rapport annuel et indique que le nombre de réclamations reçues a augmenté de 53 % entre 2006 et 2007. Les constats de discriminations portent en premier lieu sur les critères de l'origine et de la santé ou du handicap.

27 Clôture du « Grenelle de l'insertion » au terme de six mois de travail, symboliquement 40 ans jour pour jour après les accords de Grenelle. Lancé les 23 et 24 novembre 2007, ce processus de concertation et de négociation a pour objectif de refonder les politiques de l'insertion en s'appuyant sur le concours de tous les acteurs concernés : associations, employeurs, syndicats, bénéficiaires des dispositifs, services de l'État, collectivités territoriales, etc. Parmi les principales propositions :

- chaque demandeur d'emploi se verra attribuer un référent unique chargé de son accompagnement global, tant professionnel que social ;
- création d'un contrat unique d'insertion venant remplacer les différents contrats aidés existant ;
- modification du financement de l'Insertion par l'activité économique.

Les participants s'accordent également sur une « feuille de route » déclinant douze chantiers prioritaires.

28 Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations. Ce texte précise la notion de discrimination directe et indirecte, assure la protection des victimes ayant témoigné d'une discrimination, précise la liste des différences de traitement autorisées, et interdit les discriminations fondées sur le sexe en matière de cotisations et de prestations de la sécurité sociale.

Juin

3 Dans un rapport du Bureau international du travail (BIT), la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations considère que la loi sur le service minimum dans les transports publics est non conforme à la convention n° 87 de l'Organisation internationale du travail sur la liberté syndicale. Le BIT demande au gouvernement français d'amender cette loi qui limite les moyens de pression dont disposent les agents pour défendre leurs droits.

6 Les conditions et les modalités d'application de la garantie individuelle du pouvoir d'achat des fonctionnaires (Gipa) sont précisées par décret. Son mécanisme repose sur une comparaison entre l'évolution de l'indice des prix à la consommation et l'évolution du traitement indiciaire brut ; elle permet à certains agents dont le traitement indiciaire brut a augmenté moins rapidement que l'inflation de bénéficier d'une indemnité compensatoire.

10 Première conférence nationale du handicap. Parmi les mesures présentées, sont évoquées la mise en place d'un pacte national pour l'emploi favorisant notamment le recrutement de salariés handicapés et une réforme de l'allocation pour adultes handicapés (AAH) permettant, en particulier, de favoriser la reprise d'activité des allocataires.

11 Nomination d'un contrôleur général des lieux de privation de liberté chargé de contrôler les conditions de prise en charge et de transfèrement des personnes privées de liberté afin de s'assurer du respect de leurs droits fondamentaux.

- 17 Publication de la loi portant réforme de la prescription en matière civile. Cette loi a pour objectif d'assouplir les règles de prescription civile, et notamment d'en réduire les délais.

Publication du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale dont les principales pistes de réformes sont les suivantes :

- renforcement de la défense européenne : il se prononce en faveur de la rédaction d'un livre blanc européen et d'une « pleine participation aux structures de l'OTAN » à l'exception de son groupe des plans nucléaires ;
- réduction des effectifs militaires et civils de la défense de 54 000 personnes en six ou sept ans ;
- inverser le ratio forces de soutien/forces opérationnelles (actuellement de 60 % pour les premières et 40 % pour les secondes) ;
- préconisations en matière de renseignement dans toutes ses dimensions, y compris spatiales ;
- préconisations en matière de coordination entre les dispositifs civils et militaires.

- 20 Publication du rapport sur les comptes de la sécurité sociale. Le déficit atteint 8,9 milliards d'euros et est proche de l'estimation retenue dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale de 2007 (8,8 milliards d'euros). Pour la première fois depuis 1993, la branche vieillesse est déficitaire.

- 25 La Commission pour la nouvelle télévision publique, présidée par J.-F. Copé remet son rapport au Président de la République. Parmi les principales mesures préconisées :

- la suppression de la publicité sur les chaînes publiques, dans un premier temps après 20 heures à partir de septembre 2009 et définitivement en 2012 ;
- le financement de l'audiovisuel public par la redevance, qui devrait être indexée sur l'inflation ;
- l'instauration d'une taxe de 0,5 % sur le chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès internet et des opérateurs télécom.

Publication de la loi portant modernisation du marché du travail qui précise en préambule que la forme normale de la relation de travail est le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) et que tout licenciement doit être justifié par une cause réelle et sérieuse et être motivé. Parmi les principales mesures :

- la durée d'ancienneté requise pour bénéficier de l'indemnité conventionnelle de maladie est ramenée de 3 ans à 1 an. La durée d'ancienneté pour prétendre aux indemnités de licenciement est abaissée de 2 ans à 1 an, indemnités calculées sur un taux unique quel que soit le motif du licenciement (économique ou personnel) ;
- le contrat « nouvelles embauches » (CNE) est abrogé et les contrats de ce type sont requalifiés en contrats à durée indéterminée ;
- un nouveau mode de « rupture conventionnelle » du contrat de travail est créé. Il s'agit de la rupture amiable d'un CDI par commun accord entre l'employeur et le salarié, possible après un ou plusieurs entretiens.

Juillet

- 1^{er} Début de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Quatre domaines sont portés prioritaires : l'immigration, l'énergie et l'environnement, la politique européenne de la défense et la Politique agricole commune. S'y ajoute le projet d'Union pour la Méditerranée, qui sera lancé officiellement le 13 juillet 2008, lors d'un sommet à Paris.

Le Smic horaire brut est relevé de 0,9 %, sans « coup de pouce » gouvernemental. Il passe de 8,63 euros à 8,71 euros.

Publication d'un décret qui autorise le ministère de l'Intérieur à mettre en place une nouvelle base de données intitulée « Edvige » (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale) permettant de collecter des informations sur des personnes publiques (politiques, syndicales, religieuses) ou encore des individus (ou groupes) « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ».

- 18** Publication d'un décret et d'un arrêté portant sur les modalités d'application de l'indemnité légale de licenciement et la rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Le montant minimal de l'indemnité légale de licenciement est fixé par le décret à 1/5^e de mois de salaire par année d'ancienneté, auquel s'ajoutent 2/15^e de mois par année au-delà de 10 ans d'ancienneté.
- 23** Loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V^e République. L'objectif de ce texte est d'améliorer le contrôle de l'exécutif, renforcer les pouvoirs du Parlement et attribuer des droits nouveaux aux citoyens.

Août

- 1^{er}** Le taux de rémunération du livret A passe de 3,5 % à 4 %.

Loi relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi, qui organise une approche personnalisée du parcours de recherche d'emploi. Parmi les principales mesures :

- les demandeurs d'emploi établiront désormais conjointement avec le service public de l'emploi un Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) retraçant les actions que ce dernier s'engage à mettre en œuvre et précisant les éléments de l'offre raisonnable de l'emploi (ORE) ;
- l'offre raisonnable d'emploi prendra en compte les emplois précédents du demandeur d'emploi, sa durée de chômage et son lieu de résidence. Le salaire de l'emploi proposé devra être au moins équivalent à 95 % du salaire antérieur après 3 mois de chômage, à 85 % après 6 mois et au moins égal à l'allocation perçue après un an. L'offre raisonnable doit également, après 6 mois de chômage, se situer au maximum à 30 km du lieu de résidence ou à une heure au plus de transport en commun. Le refus de deux ORE entraînera une radiation, qui devrait être fixée à deux mois ;
- la dispense de recherche d'emploi sera supprimée au 1^{er} janvier 2012. D'ici là, l'âge d'accès à cette dispense sera progressivement relevé. Pour les bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), il passera à 58 ans en 2009, 59 ans en 2010, puis 60 ans en 2011. Pour les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), il passera à 56,5 ans en 2009, 58 ans en 2010 et 60 ans en 2011.

Loi relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement. La loi transpose une directive européenne du 21 avril 2004 visant à prévenir ou réparer les dommages graves causés à la qualité des eaux, à l'état des sols et aux espèces et habitats naturels protégés

- 4** Loi de modernisation de l'économie, dite LME. Parmi les 175 articles de la loi, figurent des mesures sociales destinées à favoriser le développement des PME, notamment en atténuant les effets de seuils pour différentes contributions sociales, en améliorant le statut de l'entrepreneur individuel et en simplifiant les prélèvements sociaux dans les micro entreprises. La loi comporte également des mesures visant à renforcer l'attractivité du territoire français pour les travailleurs étrangers et des dispositions favorisant l'économie solidaire. Par ailleurs, la loi crée une Autorité de la statistique publique qui veille au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques

ainsi que des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites.

- 20** Loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail. Parmi les principales mesures : les entreprises fixeront par accord signé avec des organisations syndicales le contingent d'heures supplémentaires ainsi que les contreparties en repos pour les salariés. Seuls les accords signés par des organisations syndicales représentatives et représentant au moins 30 % des suffrages seront réputés valables. Ils ne pourront par ailleurs s'appliquer que s'il n'y a pas d'opposition émanant d'organisations ayant recueilli au moins 50 % des suffrages. Le seuil de représentativité des organisations syndicales est fixé à 10 % des voix dans les entreprises, à 8 % au niveau de la branche professionnelle, l'audience étant évaluée lors des élections professionnelles.

Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. En cas d'absence imprévisible d'un enseignant avec impossibilité de le remplacer, ou lorsqu'une grève importante des enseignants est prévue (au moins 25 % des enseignants ayant annoncé leur intention de participer au mouvement) dans les écoles publiques ou privées sous contrat, les communes doivent mettre en place un dispositif d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques durant le temps scolaire obligatoire. Les enseignants qui ont l'intention de faire grève doivent le signaler à l'administration au moins 48 heures avant le début du mouvement.

Septembre

- 2** Remise au Président de la République du rapport Ricol sur la crise financière. Présenté comme une feuille de route pour la présidence française de l'Union européenne, il fait 30 propositions d'application immédiate impliquant notamment une véritable gestion politique des crises grâce à un renforcement du rôle de l'Ecofin (conseil des ministres européens des finances).
- 5** Signature entre les ministres de l'Enseignement supérieur et de la Défense d'un protocole d'accord pour la transformation en logements étudiants d'anciens bâtiments libérés en 2009 et 2014 du fait de la réforme de la carte militaire.
- 21** Renouvellement partiel du Sénat.
- 30** Pour sauver la banque franco-belge Dexia de la faillite, la France décide de contribuer avec la Belgique et le Luxembourg à un plan de recapitalisation prévoyant une injection de 6,4 milliards d'euros. L'État doit apporter 1 milliard d'euros, tandis que la Caisse des dépôts et consignations, ajoutera 2 milliards d'euros et portera sa part dans le capital à 19,3 % (au lieu de 11,9 %)

Octobre

- 13** Plan de soutien aux banques françaises ouvrant un crédit de 360 milliards d'euros. La société de refinancement (SFFE) doit fournir 5 milliards d'euros à sept banques.
- 16** Loi de finances rectificative pour le financement de l'économie. Elle vise à restaurer la confiance dans le système bancaire et financier et à « garantir le bon fonctionnement de l'économie française ». Les mesures annoncées se situent dans le cadre du plan d'action concerté des États membres de la zone euro annoncé le 12 octobre 2008.
- 28** Annonce par le Président de la République de mesures de soutien à l'emploi, dans le cadre du plan d'action global contre la crise économique, avec notamment la création de 100 000 contrats aidés supplémentaires, l'assouplissement du recours aux CDD dans les PME et l'extension du contrat de transition professionnelle.

Novembre

- 19** Le décret portant création du fichier Edvige est retiré avec effet rétroactif ce qui lui retire toute existence légale.
- 20** Présentation par le Président de la République du Fonds stratégique d'investissement – doté de 20 milliards d'euros, détenu par l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations – dans le cadre du plan d'action globale contre la crise économique.
- Remise du 3^{ème} rapport thématique réalisé par la défenseure des enfants au Président de la République. Elle y formule 30 recommandations pour mieux préserver l'intérêt des enfants en cas de séparations parentales conflictuelles.

Décembre

- 1^{er}** Loi généralisant le revenu de solidarité active (rSa) et réformant les politiques d'insertion.
- 2** Remise du rapport de la mission d'évaluation de la loi sur la fin de vie présidée par le député Jean Leonetti : rejet de toute légalisation de « l'aide active à mourir », proposition d'insérer dans le code de déontologie médicale l'obligation d'accompagner d'une sédation l'arrêt du traitement actif chez les patients inconscients et d'expérimenter un congé rémunéré pour les personnes accompagnant un proche en fin de vie à son domicile.
- 3** Loi en faveur des revenus du travail. Cette loi prévoit notamment la promotion de l'intéressement et de la participation des salariés, la modification de la procédure de fixation du Smic et le conditionnement des allègements de charge de l'entreprise à l'ouverture de négociations sur les salaires.
- Élections prud'homales : ces élections, appelant les salariés du secteur privé et les employeurs à élire leurs représentants aux Conseils de prud'hommes, sont marquées par une forte abstention.
- 4** Le Président de la République annonce un plan de relance de 26 milliards d'euros. Le lendemain, un ministre chargé du plan de relance est nommé. Les principaux axes du plan de relance sont :
- l'accélération des investissements publics (dont la réalisation du canal Seine-Nord Europe et la construction de 4 lignes TGV) ;
 - le soutien du secteur de l'automobile (notamment la création d'un fonds d'investissement pour les constructeurs automobiles et les sous-traitants) ;
 - le renforcement des entreprises (le remboursement par l'État des dettes aux entreprises) ;
 - la stimulation de l'emploi (extension des contrats de transition professionnelle par exemple) ;
 - l'investissement dans le logement (construction de logements sociaux) ;
 - le soutien des ménages modestes (le versement d'une prime) ;
 - l'allègement des procédures d'appel d'offres (hausse du niveau d'exemption totale de procédure).
- 11** Remise à la ministre de l'Intérieur du rapport du groupe de contrôle des fichiers de police et de gendarmerie, piloté par Alain Bauer. Le rapport émet 26 recommandations pour encadrer la création et l'utilisation des fichiers de police et recense toutes les bases de données utilisées.
- L'Etat injecte 10,5 milliards d'euros de plus dans les grandes banques françaises.
- 17** Le conseil d'orientation des retraites adopte un rapport sur les droits familiaux et conjugaux en matière de retraite, proposant notamment une redéfinition des avantages accordés aux mères de familles.

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2009. Les principales dispositions sont les suivantes :

- participation accrue des organismes de protection complémentaires aux négociations des conventions avec les professionnels de santé (accord de bon usage des soins, contrat de bonne pratique ou de santé publique etc.) ;
- aménagements du complément de libre choix du mode de garde ;
- assouplissement des conditions d'exercice du métier d'assistante maternelle ;
- pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, mise en place d'une tarification à la ressource et meilleure gestion de la prescription des médicaments ;
- extension des missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- revalorisation de 0,8 % des pensions de vieillesse et révision des règles d'indexation des pensions ;
- assouplissement des règles de cumul emploi-retraite ;
- l'âge à partir duquel un employeur peut contraindre un salarié de faire valoir ses droits à la retraite est porté de 65 à 70 ans ;
- obligation pour les entreprises de négocier sur l'emploi des salariés âgés ;
- mise en place d'un dispositif de prise en charge par l'employeur des frais de transport domicile-travail.

- 27** Loi de finances pour 2009. Elle s'appuie sur une prévision de croissance très faible en 2009, entre 0,2 % et 0,5 %, niveau de croissance conduisant à prévoir un déficit de 67 milliards d'euros.
- 30** Loi de finances rectificative pour 2008. Elle prévoit un déficit budgétaire de 51,5 milliards d'euros, attribué à la baisse des recettes fiscales et à une augmentation de 4 milliards du coût de la dette.

Année 2009

Janvier

- 1^{er}** Entrée en vigueur des populations légales millésimées 2006. Elles ont été calculées par l'Insee conformément aux concepts définis dans le décret 2003-485 du 5 juin 2003, leur date de référence est le 1^{er} janvier 2006. À cette date, la population de la France s'élève à 64 628 151 habitants.
- 5** Suppression effective de la publicité entre 20 heures et 6 heures sur les chaînes publiques de télévision.
Ouverture effective du pôle Emploi, fusion de l'ANPE et des Assedic.
- 6** Loi ratifiant l'ordonnance du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation et modifiant ou abrogeant diverses dispositions relatives à la filiation. L'ordonnance du 4 juillet 2005 a supprimé la distinction entre filiation légitime et naturelle, a précisé les modes d'établissement non contentieux de la filiation ainsi que les règles relatives aux actions en justice.
- 13** Loi organique portant application de l'article 25 de la Constitution. Cette loi fait partie des textes d'application de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions. Elle fixe le nombre des députés à 577 (maximum prévu par la constitution) et organise le remplacement temporaire des parlementaires nommés au gouvernement afin qu'après la cessation de leurs fonctions au gouvernement ils retrouvent automatiquement leur siège sans nouvelle élection.

- 15 Remaniement ministériel les 12 et 15 janvier. Le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité quitte sa fonction, 4 ministres et 2 secrétaires d'Etat changent de fonction, le Haut Commissaire aux solidarités actives est nommé Haut Commissaire à la jeunesse et conserve ses anciennes attributions.
- 16 Loi ratifiant l'ordonnance n° 2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation et modifiant ou abrogeant diverses dispositions relatives à la filiation. Cette loi prend des dispositions sur l'abandon des notions de filiation naturelle et légitime, sur la filiation maternelle, sur la recherche en maternité pour les enfants nés sous X et sur le changement de nom.
- 20 Début de la grève générale en Guadeloupe à l'appel du collectif contre l'exploitation outrancière (Lyannaj' kont' pwofitasyon – LKP). Le mouvement s'étend à la Martinique le 5 février 2009. Les principales revendications sont la baisse des prix des produits de base et la revalorisation des bas salaires. Le 19 février 2009, le Président de la République annonce la mise en place d'États généraux sur les départements d'outre-mer. Le 5 mars 2009, un protocole d'accord entre le LKP, la préfecture et le conseil régional met fin à la grève en établissant un certain nombre d'avancées parmi lesquelles : la baisse des prix des produits de première nécessité, des tarifs bancaires, des prix des carburants, du prix de l'eau, l'octroi d'un revenu temporaire d'activité aux salariés touchant moins de 1,4 Smic, l'instauration de primes pour les foyers les plus modestes ou encore la baisse de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti. L'accord « Jacques Bino », du nom d'un syndicaliste tué pendant le mouvement, signé par les organisations patronales minoritaires et prévoyant une augmentation de 200 euros des bas salaires est annexé au protocole d'accord. En Martinique, au 38^{ème} jour de mobilisation, un protocole de fin de conflit est signé le 14 mars 2009. Le 10 avril 2009, le gouvernement annonce l'extension à toutes les entreprises guadeloupéennes de l'accord garantissant une hausse de 200 euros sur les bas salaires.
- 29 L'avenant à l'accord national interprofessionnel sur l'indemnisation du chômage partiel signé le 15 décembre 2008 est agréé par arrêté. Il porte le taux d'indemnisation à 60 % du salaire horaire brut (contre 50 %). L'indemnité horaire minimale de chômage partiel passe, à compter du 1^{er} janvier 2009, à 6,84 euros (contre 4,42 euros). Parallèlement, un décret augmente l'allocation spécifique de chômage partiel ; le taux horaire de l'allocation d'aide publique est ainsi porté à 3,84 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés et à 3,33 euros pour les autres.

Février

- 1^{er} Le taux de rémunération du livret A passe de 4 % à 2,50 %.
- 4 Première loi de finances rectificative pour 2009. Le texte ouvre des crédits nécessaires au titre du plan de relance de l'économie.
- 9 Loi de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012 visant à définir les orientations pluriannuelles des finances publiques.
- 17 Par décret, le montant du revenu minimum d'insertion (RMI), applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, est fixé à 454,63 euros par mois pour une personne seule.
Loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés. Elle vise notamment à simplifier les procédures de marchés publics et à assouplir les règles d'urbanisme afin d'encourager la construction de logements neufs.
- 18 Sommet social à l'initiative du Président de la République, rassemblant la présidence de la République, plusieurs ministres et 8 organisations syndicales et patronales (CFDT, CGT, FO, CFTC, CGC, CGPME, MEDEF, UPA) et destiné à établir une liste de mesures anti-crise.

- 19 Dans un arrêt, la cour de cassation décide que la majoration de durée d'assurance vieillesse pour enfants élevés devrait s'appliquer aux hommes comme il s'applique aux femmes, l'article réservant aux femmes le bénéfice d'une majoration de carrière pour avoir élevé un ou plusieurs enfants étant jugé incompatible avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Mars

- 1 Entrée en vigueur de dix articles de la réforme constitutionnelle de juillet 2008 ayant trait au travail parlementaire et donnant de nouveaux outils aux élus dans l'élaboration et le contrôle de la loi.
- 3 Les attributions et les modalités de fonctionnement de l'Autorité de la statistique publique sont précisées par décret. Cette autorité doit garantir le respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques ainsi que des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites. L'Autorité de la statistique publique sera officiellement installée le 8 juin 2009.
- 5 Le comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par Édouard Balladur, remet son rapport au Président de la République. Il propose notamment : l'achèvement de la carte de l'intercommunalité, la création de 11 métropoles, le regroupement de régions ou de départements et la création de la collectivité territoriale du « Grand Paris ».

Loi organique relative à la nomination des présidents des sociétés France Télévisions, Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France. Elle indique que les présidents de ces sociétés seront nommés par le Président de la République après avis conforme du Conseil supérieur de l'audiovisuel et après que les commissions permanentes des affaires culturelles de chaque assemblée parlementaire auront rendu un avis sur cette nomination.

Loi relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision. La principale réforme opérée par cette loi concerne la suppression de la publicité sur les chaînes publiques de télévision entre 20 heures et 6 heures du matin (suppression effective depuis le 5 janvier 2009).

Installation du Haut Conseil du dialogue social devant notamment donner en 2013 un avis sur la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national.

- 25 Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ; elle prévoit notamment l'augmentation des constructions HLM, le renforcement de la politique du 1 % logement et l'amélioration de l'accès à l'accession sociale à la propriété.
- 27 Instauration par décret d'une prime de 500 euros pour certains salariés qui ont perdu involontairement leur emploi entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010 et qui n'ont pas accès à l'indemnisation par le régime d'assurance chômage.
- 29 Référendum pour la départementalisation de Mayotte. Le « oui » l'emporte largement (95,3 % des voix). Mayotte devrait devenir, en 2011, le 101^{ème} département français et le 5^{ème} département d'outre-mer.

Avril

- 1^{er} L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est portée de 652,60 euros à 666,96 euros par mois. Cette hausse de 2,2 % s'inscrit dans le cadre du plan de revalorisation de l'AAH de 25 % pour la période 2008-2012. L'AAH devrait être de nouveau revalorisée de 2,2 % au 1^{er} septembre 2009.

- 4 Les collections permanentes des musées et monuments nationaux sont désormais gratuites pour les ressortissants de l'Union européenne de moins de 26 ans et les enseignants.
- 8 Le contrôleur général des lieux de privation de liberté remet son premier rapport annuel. La situation actuelle des lieux de privation de liberté (garde à vue, locaux et centres de rétention, établissements pénitentiaires, établissements de santé mentale) y est analysée. En outre, ce rapport présente une analyse des registres de garde à vue et une analyse du respect du droit à l'intimité des personnes dans les lieux de privation de liberté.
- 15 Dans une délibération, la Halde recommande au gouvernement de supprimer les conditions de nationalité pour l'accès aux trois Fonctions publiques et aux emplois des entreprises publiques et privées, à l'exception de ceux relevant de la souveraineté nationale et de l'exercice de prérogatives de puissance publique. Elle suggère également de recenser l'ensemble des emplois fermés afin d'examiner au cas par cas les justifications apportées pour le maintien des conditions de nationalité.
- 17 Un décret institue l'Autorité centrale pour l'adoption internationale destinée à exercer « une mission permanente de veille, de régulation et d'orientation sur les questions de l'adoption internationale ».
- 20 Seconde loi de finances rectificative pour 2009. Parmi les mesures de cette loi, on peut citer :
- un crédit d'impôt pour les ménages les plus modestes pour les revenus de 2008 ;
 - extension du statut de l'auto entrepreneur aux bénéficiaires de l'Accre (aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise) ;
 - versement d'une prime de 150 euros aux familles qui ont bénéficié en 2008 de l'allocation de rentrée scolaire ;
 - encadrement des conditions de rémunération des dirigeants d'entreprises aidées par l'État ou bénéficiant du soutien de l'État.
- 22 Le gouvernement lance, en métropole, les états généraux de l'outre-mer. Dans les départements d'outre-mer les travaux ont commencé depuis le 15 avril. Les débats devraient se tenir jusqu'à la fin du mois de juillet et la restitution nationale devrait avoir lieu fin septembre.
- 23 Parution d'un décret sur le statut des enseignants chercheurs et d'un décret relatif au conseil national des universités. Le premier comporte notamment des dispositions sur la répartition et la modulation des services des enseignants-chercheurs. Le temps de travail de référence des enseignants-chercheurs est constitué pour moitié, par les services d'enseignement accompagnés de la préparation et du contrôle des connaissances et pour moitié par une activité de recherche reconnue comme telle. Les enseignants-chercheurs sont désormais évalués tous les quatre ans sur l'ensemble de leurs activités par le Conseil national des universités (composé de leurs pairs).
- 24 Présentation du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes par le Président de la République. Ce plan annonce qu'une enveloppe de 1,3 milliard d'euros sera mobilisée d'ici juin 2010 dans le cadre du plan de relance afin d'aider 500 000 jeunes. Il prévoit notamment le versement de primes aux employeurs embauchant des jeunes en contrat de professionnalisation et l'extension du dispositif zéro charge au profit des entreprises engageant des apprentis. Par ailleurs, les stages devraient ouvrir droit à gratification à compter de deux mois et non plus de trois mois.
- 26 Apparition au Mexique d'un nouveau type de grippe H1N1 dénommée grippe A. Des cas de malades sont recensés dans de nombreux pays, dont la France. Le 30 avril 2009, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare la pandémie imminente et porte l'alerte au niveau 5 sur une échelle de 6. Le 11 juin 2009, l'OMS

déclare la pandémie mondiale en déclenchant le niveau 6 d'alerte. Le gouvernement français maintient cependant au niveau 5 son plan national.

- 28 Publication du rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité. La Commission y présente les résultats de son activité au cours de l'année 2008 : 103 plaintes ont été jugées recevables concernant les manquements à la déontologie de la part des forces de sécurité.

Mai

- 1^{er} Le taux de rémunération du livret A passe de 2,50 % à 1,75 %.
- 7 Conformément à la mission qui lui avait été confiée le 17 décembre 2008, Yazid Sabeg, commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, remet au Président de la République son programme d'actions et ses recommandations. Le rapport préconise 76 mesures concernant l'accès des jeunes à l'emploi, la promotion de la diversité et la politique de la ville.
- 12 Promulgation de la loi de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures.
- 13 Remise au Président de la République du rapport annuel de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) pour l'année 2008. Environ 7 800 réclamations ont été enregistrées par la Halde en 2008, soit 25 % de plus qu'en 2007. L'origine est le critère le plus souvent invoqué (29 % des réclamations), devant l'état de santé et le handicap (21 %). La moitié des réclamations sont liées à l'emploi. La Halde a adressé 299 recommandations au gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises.

Remise au Président de la République du rapport de Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Insee, sur le partage de la valeur ajoutée, le partage des profits et les écarts de rémunération. Les principales conclusions sont que la part des salaires dans la valeur ajoutée est relativement stable sur longue période mais qu'elle varie fortement selon les entreprises. Le rapport indique que les salaires nets progressent peu depuis vingt ans, du fait d'une croissance faible et des prélèvements sociaux, mais que les très hauts salaires connaissent une forte accélération dans la dernière décennie. Le rapport souligne cependant que les inégalités salariales sont plus fortes dans beaucoup d'autre pays. Concernant la répartition du profit, le rapport estime que 57 % va à l'investissement, 7 % aux salariés – en sus de leur salaire – et 36 % aux détenteurs du capital. Les comptes d'exploitation et les situations financières des entreprises sont néanmoins très hétérogènes.

Juin

- 1^{er} Entrée en vigueur en France métropolitaine du Revenu de solidarité active (rSa). Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. Il est attribué aux personnes sans emploi, ni rémunération ou dont les rémunérations sont limitées. Les personnes qui retrouvent un emploi perçoivent un complément de revenus et peuvent cumuler leur salaire et une partie du rSa.
- 2 Remise au Président de la République du rapport de Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris sur la réforme des lycées qui préconise notamment de redéfinir le rôle du lycée, d'accompagner l'orientation des élèves, de rééquilibrer les voies et les séries, de rénover les enseignements et de réfléchir aux modes d'évaluation.
- 5 Installation du Haut Conseil de la famille qui a pour mission d'animer le débat public sur la politique familiale. Se substituant au Haut Conseil de la population

et de la famille et à la Conférence nationale de la famille, ses premiers travaux devraient porter sur la définition et la mesure de l'effort en faveur des familles, la réforme du congé parental – notamment pour que celui-ci ne soit pas un facteur d'exclusion du marché du travail – et le développement de la garde d'enfants.

- 7 Élections européennes en France (le 6 juin dans certains départements et collectivités d'outre-mer). Ce scrutin est notamment marqué par une forte abstention (59 % contre 57 % au niveau européen).
- 12 Promulgation de la loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet. Elle crée une autorité publique indépendante, la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi). Cette institution est chargée du volet préventif et pédagogique de la lutte contre le piratage. Des courriels et des lettres recommandées d'avertissement pourront être adressés aux abonnés à internet lorsqu'un téléchargement illégal sera constaté. Plusieurs dispositifs d'encouragement de l'offre légale de contenus culturels sur Internet pourront également mis en place : mise à disposition plus rapide des films en DVD et en vidéo à la demande, création d'un statut pour les éditeurs de services en ligne, nouveau régime pour le droit d'auteur des journalistes. Le projet de loi initial prévoyait que l'Hadopi soit également dotée d'un pouvoir de sanction : la coupure de l'accès à internet. Le 10 juin 2009, le conseil Constitutionnel a jugé ce dernier point inconstitutionnel estimant inapproprié qu'une autorité administrative soit dotée de ce pouvoir. Selon le Conseil constitutionnel, la coupure de l'abonnement ne peut incomber qu'au juge.
- 22 Le Président de la République s'exprime devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles. Une telle intervention du Chef de l'État devant les assemblées a été rendue possible par la révision constitutionnelle adoptée en juillet 2008.
- 23 Remaniement ministériel : 14 ministres et secrétaires d'État changent d'attribution, 8 quittent le Gouvernement, tandis que 8 nouvelles personnalités y font leur entrée.

Juillet

- 1^{er} Le taux de TVA sur la restauration est fixé à 5,5 % au lieu de 19,6 % précédemment. En contrepartie, les restaurateurs s'engagent à traduire la baisse de la TVA sur au moins 7 produits sur une liste de 10 produits et à créer 40 000 emplois supplémentaires sur les deux prochaines années.
- Le Smic horaire brut est relevé de 1,3 %, sans « coup de pouce » gouvernemental. Il passe de 8,71 euros à 8,82 euros.
- 7 La commission de concertation sur la politique de la jeunesse, présidée par le Haut Commissaire à la jeunesse, présente ses propositions dans un livre vert.
- 21 Promulgation de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. L'un des objectifs principaux de cette loi est de réformer l'organisation territoriale de la santé : la création des Agences régionales de santé qui seront compétentes à la fois en matière sanitaire et médico-sociale. Cette loi comporte également des dispositions relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que des mesures en matière de prévention, de santé publique et d'accès aux soins.
- 28 Remise du rapport de la conférence d'experts sur la création d'une contribution climat énergie (CCE). L'objectif de cette contribution est de renchérir les produits produisant des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. En effet, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la France s'est fixé l'objectif de diviser par quatre les émissions de ces gaz. D'après ce rapport, la CCE devrait s'appliquer aux énergies fossiles utilisées dans les transports et le chauffage des

bâtiments (gaz, pétrole, charbon, la question de l'électricité étant ouverte) : elle devrait augmenter progressivement en passant de 32 euros par tonne de CO₂ émise en 2010 à 100 euros en 2030. Ce rapport préconise également que la mise en place de cette contribution s'accompagne de la redistribution des sommes collectées aux ménages, notamment ceux qui utilisent leur voiture faute de transports en commun et aux entreprises faisant face à des concurrents européens.

Août

- 1^{er}** Le taux de rémunération du livret A passe de 1,75 % à 1,25 %.
- 3** Promulgation de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction publique dont les principales dispositions sont les suivantes :
- dispositions visant à favoriser la mobilité des fonctionnaires ;
 - dispositions visant à assurer la continuité du service tout en permettant son adaptation : recours à l'intérim et à des agents contractuels, réorientation professionnelle des agents dont les services sont réorganisés.
 - possibilité de mise en disponibilité d'office ou admission à la retraite d'un fonctionnaire dont le poste est supprimé et qui a refusé trois offres d'emploi public « correspondant à son grade et à son projet personnalisé d'évolution professionnelle, et tenant compte de sa situation de famille et de son lieu de travail habituel » ;
 - mise en place d'outils financiers visant à encourager l'utilisation du droit à la mobilité ou à faciliter la mobilité obligée ;
 - saisie automatique de la Commission de déontologie de la fonction publique pour les nominations des collaborateurs du Président de la République et celles des membres du cabinet d'un ministre. Cette commission pourra également s'auto-saisir lors du départ d'un agent public vers le secteur privé.
- 5** Promulgation de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Ses mesures portent notamment sur la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et des milieux naturels et la prévention des risques pour l'environnement et la santé. Parmi elles : incitations financières à entreprendre des travaux de rénovation thermique, rénovation de logements HLM, développement du transport non routier pour les marchandises, développement de l'agriculture biologique, création d'une contribution climat-énergie (dite « taxe carbone ») et création d'un carnet de santé du salarié énumérant les expositions à des substances dangereuses qu'il a pu subir durant sa vie professionnelle.
- 10** Promulgation de la loi réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et les zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires.
- 14** Publication du rapport du Conseil d'État intitulé « Droit au logement, droit du logement ». Le Conseil d'État y ouvre une série de pistes pour remédier à la pénurie de logements : il recommande notamment une meilleure articulation des documents d'urbanisme et ceux relatifs à l'habitat, ainsi que la fixation d'un seuil de 20 % de logement sociaux pour tout programme immobilier de plus de dix logements. Concernant la mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO), le Conseil d'État préconise l'adoption d'un appareil statistique permettant de mieux connaître la demande de logement, au plan global comme au plan local. Il se prononce en faveur de la fixation d'un objectif annuel de production de logements sociaux et d'un effort budgétaire minimal « autour de 2 % du PIB ». Enfin, il recommande la mise à jour de certaines notions, comme celles de sur et de sous-occupation, des indices d'indexation des loyers ou de l'indice du coût de la construction.
- 24** Réception des représentants du secteur bancaire et financier français par la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et le 25 août par le président de la

République, sur la politique d'attribution des bonus aux traders et la justification des encours de prêts.

- 25** Les règles d'indemnisation des conseillers prud'homaux sont améliorées. Deux décrets élargissent la liste des activités indemnisables (notamment à l'étude préparatoire des dossiers préalable à l'audience de conciliation), augmentent certaines durées indemnisables et ouvrent des possibilités de dépassement.
- 26** De nouvelles pénalités en cas de fraude à l'assurance sont désormais applicables. Un décret du 20 août a précisé la procédure selon laquelle un organisme local d'assurance maladie peut notifier des pénalités financières à l'encontre d'un fraudeur à l'assurance maladie ainsi que le montant de celles-ci. Il définit également les différents actes constitutifs d'une fraude.

Septembre

- 1^{er}** Remise du rapport du comité de réforme du code pénal et du code de procédure pénale au Président de la République. Le rapport préconise notamment la suppression du juge d'instruction. Les pouvoirs d'enquête seraient ainsi confiés au seul procureur de la République, dont le lien hiérarchique avec la Chancellerie serait maintenu. Les enquêtes pénales se dérouleraient cependant sous le contrôle d'un « juge de l'enquête et des libertés », qui aurait pour fonction d'être le « garant de la loyauté de l'enquête » et à qui il reviendrait de décider des actes « les plus attentatoires aux libertés », comme les perquisitions ou les écoutes téléphoniques. Le rapport préconise également l'introduction en cour d'assises de la procédure dite du « plaider coupable », qui n'existe pour l'instant qu'en correctionnelle pour des délits passibles de 5 ans de prison maximum.
- 10** Présentation des modalités de la taxe carbone (Contribution Climat-Energie) retenues par le Président de la République. La taxe carbone devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Elle devrait s'appliquer aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, GPL), mais ne pas frapper la consommation d'électricité. Son montant de départ, fixé à 17 euros par tonne de CO₂, devrait augmenter progressivement afin d'encourager les ménages et les entreprises à adapter en conséquence leur consommation d'énergies fossiles. Son coût devrait être intégralement compensé, pour les ménages, par une réduction de l'impôt sur le revenu ou le versement d'un chèque vert. Parallèlement, les entreprises devraient bénéficier en 2010 de la suppression de la part de la taxe professionnelle pesant sur l'investissement.
- 14** Remise du rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, présidée par le professeur Joseph E. Stiglitz. Cette Commission avait pour mission de déterminer les limites du PIB en tant qu'indicateur des performances économiques et du progrès social et de rechercher des indicateurs plus pertinents de la mesure du bien être des populations et de la « soutenabilité » des modes de développement.
- Le rapport formule douze recommandations visant notamment à s'attacher plus aux revenus et à la consommation qu'à la production, à leur répartition et aux inégalités plutôt qu'à des moyennes. Il préconise de mieux intégrer aux indicateurs les activités non marchandes domestiques, de prendre en compte des indicateurs de bien être comme la santé, l'éducation ou la sécurité, ou de mettre en place des indicateurs de développement durable.
- L'ensemble de l'appareil statistique français, notamment l'Insee, devra s'inspirer de ces recommandations, selon les déclarations faites par le Président de la République lors de la remise du rapport.

- 16** Présentation du rapport des comptes de la Sécurité sociale 2009 à la Cour des comptes, en prélude à l'examen au Parlement. Le déficit de l'ensemble des branches de la Sécurité sociale a atteint 11,6 milliards d'euros en 2008. Selon la Cour, une dégradation forte des comptes est inévitable, dès 2009. Le produit des cotisations et impôts affectés au régime général (salariés du secteur privé) devrait stagner, voire diminuer, et la croissance des dépenses devrait se poursuivre au rythme antérieur pour les branches retraite (5 %), maladie (3 %) et, dans une moindre mesure, pour la branche famille.